



Le 8 mars 2023

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT
établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents

En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mercredi 8 mars 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 8 mars à 11 heures

À 16 h 30, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi de **financement rectificative de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, **pour 2023** (n° 368, 2022-2023)

Jeudi 9 mars 2023

À 10 h 30, 14 h 30, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi de **financement rectificative de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, **pour 2023** (n° 368, 2022-2023)

Vendredi 10 mars 2023

À 9 h 30, 14 h 30, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi de **financement rectificative de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, **pour 2023** (n° 368, 2022-2023)

Samedi 11 mars 2023

À 9 h 30, 14 h 30, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi de **financement rectificative de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, **pour 2023** (n° 368, 2022-2023)

Dimanche 12 mars 2023

À 9 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi de **financement rectificative de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, **pour 2023** (n° 368, 2022-2023)

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 14 mars 2023

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi organique visant à permettre à **Saint-Barthélemy** de **participer à l'exercice de compétences de l'État**, présentée par Mme Micheline JACQUES (texte de la commission, n° 405, 2022-2023) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale avec une saisine pour avis de la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 14 mars à 14 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 mars à 15 heures

- Proposition de loi visant à **faciliter** la **mise en oeuvre** des **objectifs** de « **zéro artificialisation nette** » au **coeur** des **territoires**, présentée par M. Jean-Baptiste BLANC, Mme Valérie LÉTARD et plusieurs de leurs collègues (procédure accélérée) (n° 205, 2022-2023) (demande de la commission spéciale)

Ce texte a été envoyé à une commission spéciale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 3 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 mars après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 14 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 mars à 15 heures

Mercredi 15 mars 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 mars à 11 heures

- Proposition de loi visant à adapter la **défense extérieure** contre **l'incendie** à la réalité des **territoires ruraux**, présentée par M. Hervé MAUREY, Mme Françoise GATEL et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 377, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 9 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 mars à 15 heures

- Proposition de loi tendant à garantir la **continuité** de la **représentation** des **communes** au sein des **conseils communautaires**, présentée par Mme Françoise GATEL et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 379, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 9 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 mars à 15 heures

Le soir

- Débat préalable à la réunion du **Conseil européen** des **23 et 24 mars 2023**

- Intervention liminaire du Gouvernement
- 5 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 h 30
- Réponse du Gouvernement
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 14 mars à 15 heures

Jeudi 16 mars 2023

À 9 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de **financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023** (demande du Gouvernement en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 15 mars à 15 heures

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe Les Indépendants)

- Proposition de loi visant à mieux protéger les locataires bénéficiant d'une **allocation de logement** et vivant dans un **habitat non-décent**, présentée par M. Jean-Louis LAGOURGUE et plusieurs de ses collègues (n° 821, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 mars à 9 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mars à 9 h 30
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 15 mars à 15 heures

- Proposition de loi relative aux outils de **lutte** contre la **désertification médicale** des **collectivités**, présentée par M. Dany WATTEBLED et plusieurs de ses collègues (n° 102, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 15 mars à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Proposition de loi visant à permettre une **gestion différenciée** de la **compétence « Eau et Assainissement »**, présentée par M. Jean-Yves ROUX et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 382, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 9 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 15 mars à 15 heures

- Proposition de loi portant **réforme** de la **loi du 9 février 1895** sur les **fraudes en matière artistique**, présentée par M. Bernard FIALAIRE et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 403, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 15 mars à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 21 mars 2023

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'**accord de sécurité sociale** du 6 novembre 2014 entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République de Serbie** (procédure accélérée) (n° 81, 2022-2023)

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement du **Royaume des Pays-Bas** relatif à la coopération en matière de défense et au statut de leurs forces sur les **territoires caribéens et sud-américain** de la République française et du Royaume des Pays-Bas (n° 288, 2022-2023)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : vendredi 17 mars à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **ouvrir le tiers-financement** à l'**État**, à ses **établissements publics** et aux **collectivités territoriales** pour **favoriser les travaux de rénovation énergétique** (procédure accélérée)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 mars à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi tendant à **renforcer l'équilibre** dans les **relations commerciales** entre **fournisseurs** et **distributeurs**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 mars à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à mieux protéger et accompagner les **enfants victimes** et covictimes de **violences intrafamiliales** (texte de la commission, n° 401, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 16 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 21 mars à 14 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 20 mars à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant fusion des filières à responsabilité élargie des **producteurs d'emballages ménagers** et des **producteurs de papier** et amplification des encarts publicitaires destinés à **informer le public** sur la **transition écologique** (n° 305, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 10 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 20 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 21 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 20 mars à 15 heures

Mercredi 22 mars 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 22 mars à 11 heures

À 16 h 30 et, éventuellement, le soir

- Débat à la suite du **dépôt** du **rapport public annuel** de la **Cour des comptes** (demande de la Conférence des Présidents)

- Présentation du rapport annuel
- Temps attribué au groupe à la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué à la commission des affaires sociales : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 21 mars à 15 heures

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant fusion des filières à responsabilité élargie des **producteurs d'emballages ménagers** et des **producteurs de papier** et amplification des encarts publicitaires destinés à **informer** le **public** sur la **transition écologique** (n° 305, 2022-2023)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 28 mars 2023

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi pour **contrôler l'immigration, améliorer l'intégration** (procédure accélérée) (n° 304, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 10 mars à 17 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 23 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 28 mars à 9 h 30 et 13 h 30 et mercredi 29 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 27 mars à 15 heures

Mercredi 29 mars 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 29 mars à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi pour **contrôler l'immigration, améliorer l'intégration** (procédure accélérée) (n° 304, 2022-2023)

Jeudi 30 mars 2023

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi pour **contrôler l'immigration, améliorer l'intégration** (procédure accélérée) (n° 304, 2022-2023)

Éventuellement, vendredi 31 mars 2023

À 9 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi pour **contrôler l'immigration, améliorer l'intégration** (procédure accélérée) (n° 304, 2022-2023)

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 4 avril 2023

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi pour **contrôler l'immigration, améliorer l'intégration** (procédure accélérée) (n° 304, 2022-2023)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 3 avril à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 4 avril à 12 h 30

- Proposition de loi créant une **résidence d'attache** pour les **Français établis hors de France**, présentée par M. LE GLEUT et plusieurs de ses collègues (n° 843, 2021-2022) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 4 avril en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 avril à 15 heures

- Proposition de loi visant à **renforcer** la **prévention** et la **lutte** contre l'**intensification** et l'**extension** du **risque incendie**, présentée par M. BACCI, Mme LOISIER, MM. MARTIN et RIETMANN (n° 206, 2022-2023) (demande de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission des affaires économiques)

Ce texte a été envoyé à la commission spéciale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 24 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 28 mars en début d'après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 4 avril en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 avril à 15 heures

Mercredi 5 avril 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 5 avril à 11 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale en première lecture, visant à **favoriser l'accès** de tous les **étudiants** à une **offre de restauration à tarif modéré** (n° 38, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 5 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 4 avril à 15 heures

- Proposition de loi visant à **renforcer l'accès** des **femmes** aux **responsabilités** dans la **fonction publique**, présentée par Mmes BILLON, FILLEUL, VÉRIEN et plusieurs de leurs collègues (n° 123, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 5 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 4 avril à 15 heures

Le soir

- Éventuellement, suite de la proposition de loi visant à **renforcer** la **prévention** et la **lutte** contre l'**intensification** et l'**extension** du **risque incendie**, présentée par M. BACCI, Mme LOISIER, MM. MARTIN et RIETMANN (n° 206, 2022-2023)

De 10 h 30 à 13 heures puis de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE)

- Proposition de loi visant à **revaloriser** le **statut** de **secrétaire de mairie**, présentée par Mmes BRULIN, CUKIERMAN, GRÉAUME, VARAILLAS, ASSASSI et plusieurs de leurs collègues (n° 598, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 5 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 5 avril à 15 heures

- Proposition de loi relative à la **maîtrise** de l'**organisation algorithmique** du **travail**, présentée par M. SAVOLDELLI, Mmes APOURCEAU-POLY, COHEN et plusieurs de leurs collègues (n° 770, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 5 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 5 avril à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SER)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **protéger** le groupe **Électricité de France** d'un **démembrement** (n° 341, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 5 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 5 avril à 15 heures

- Proposition de loi constitutionnelle visant à **créer** une **loi de financement** des **collectivités territoriales** et de leurs **groupements** et à **garantir** la **compensation financière des transferts de compétences**, présentée par M. KERROUCHE et plusieurs de ses collègues (n° 869 rect., 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois, avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 5 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 5 avril à 15 heures

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 11 avril 2023

À 14 h 30 et le soir

- Débat sur le thème « **L'avenir** de la **ressource** en **eau** : comment en **améliorer** la **gestion** ? » (demande de la délégation sénatoriale à la prospective)

- Temps attribué à la délégation sénatoriale à la prospective : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par la délégation sénatoriale à la prospective : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : vendredi 7 avril à 15 heures

- Débat sur le thème « **Harcèlement scolaire** : quel **plan d'action** pour des **résultats concrets** ? » (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : vendredi 7 avril à 15 heures

- Proposition de loi pour une **école** de la **liberté**, de l'**égalité des chances** et de la **laïcité**, présentée par M. BRISSON et plusieurs de ses collègues (n° 320, 2022-2023) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 7 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 11 avril en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 7 avril à 15 heures

Mercredi 12 avril 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 12 avril à 11 heures

À 16 h 30

- **Débat d'actualité**

- Délai limite de transmission par les groupes des propositions de thème et de format : mardi 4 avril à 15 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 11 avril à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux **jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** et portant diverses autres dispositions (demande du Gouvernement)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 11 avril à 15 heures

- Débat sur la **pollution lumineuse** (demande de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques)

- Temps attribué à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : 8 minutes

- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :

- 2 minutes, y compris la réplique

- Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

- Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute

- Conclusion par l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : 5 minutes

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 11 avril à 15 heures

Jeudi 13 avril 2023

À 10 h 30

- Questions orales

- Débat sur l'état de la **justice** dans les **outre-mer** (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 12 avril à 15 heures

**Suspension des travaux en séance plénière :
du lundi 17 au dimanche 30 avril 2023**

***Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :
mercredi 5 avril 2023 à 14 heures***